




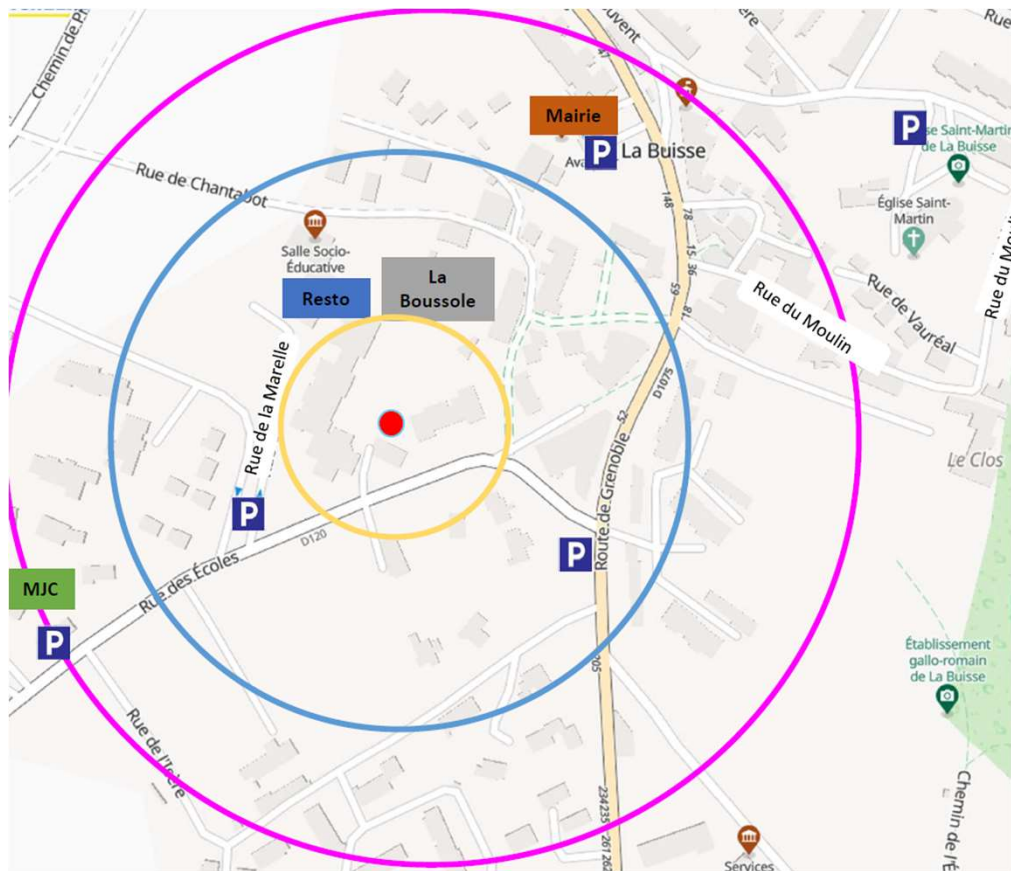


Le stationnement autour de l'école

Les possibilités de stationnement à disposition autour de l'école dans un rayon de moins de 400m

- Légende :**
-  écoles
 -  moins de **1 min** à pied
 -  moins de **2 min** à pied
 -  moins de **5 min** à pied
 -  parking



Excellente rentrée à tous les élèves de La Buisse !



Version numérique

Ce document a été rédigé en collaboration avec les acteurs scolaires, périscolaires et associatifs. Il présente les différents acteurs éducatifs et l'organisation de l'accueil de vos enfants à l'école et sur les temps périscolaires.

Mémo d'accueil pour la rentrée scolaire 2024/2025

L'équipe du temps périscolaire

Le service périscolaire est organisé par la commune de La Buisse :

- Anne Challier, responsable du service
- Marlène, assistante administrative
- Carole et Domitille, coordinatrices périscolaires et PEDT
- Martine, Nelly, Florence et Chloé ATSEM de l'école maternelle
- Fabienne, Valérie, Marilyne, Mireille, Nadia, Anne, Evelyne, Roland, Agnès, Sandra, Laurence et Marlène agents polyvalents du service périscolaire

- Contacts pendant les temps périscolaires :**
- accueil maternelle : 06.02.52.65.74
 - accueil élémentaire : 06.02.52.65.75
 - coordinatrice Périscolaire : 06.02.47.32.26

Vos contacts

Le bureau périscolaire

- ☎ : 04 76 55 07 88
- ✉ : infoperiscolaire@labuisse.fr
- 🌐 Site internet : <https://labuisse.jimdo.com/>

Permanences téléphoniques en période scolaire :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h

L'équipe de direction sur le temps scolaire

Pour tous renseignements ou toutes urgences sur les temps d'école, la personne à prévenir est la directrice de l'établissement. N'hésitez pas à laisser un message par mail ou téléphone

Connaissez-vous les intervenants municipaux sur le temps scolaire ?

Isabelle Thomasset :
🎵 Intervenante musique

Cyril Breynat :
🏹 Educateur territorial des activités physiques et sportives - ETAPS

Vos contacts

École maternelle

- Marion PARREL
- Jour de décharge : vendredi
- ☎ : 04 76 55 04 34
- ✉ : ce.0382828t@ac-grenoble.fr

École élémentaire

- Nicole PIGNARD-MARTHOD
- Jours de décharge : jeudi & vendredi
- ☎ : 04 76 55 00 92
- ✉ : ce.0380241f@ac-grenoble.fr

Les associations liées à l'école

L'APE, L'Association des Parents d'élèves, regroupe des parents de l'école maternelle et/ou élémentaire. Elle organise des événements pour collecter des fonds et participer aux financements des projets des écoles. Rejoignez l'équipe en devenant bénévoles ! Toute aide même ponctuelle sur l'année est essentielle à son fonctionnement.

Les parents délégués de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Ils représentent officiellement les parents d'élèves aux conseils d'école. Ils sont là pour transmettre vos demandes ou remarques à la mairie et au corps enseignant. Ils peuvent aussi servir de modérateurs (à la demande des parents ou de l'école) en cas de problèmes

Vos contacts

APE
labuisse.ape@gmail.com

Parents délégués de l'école
Maternelle : parentsmaternelle.labuisse@gmail.com
Elémentaire : parentselementaire.labuisse@gmail.com

RPE (Relais Petite Enfance) « L'envol »

Vous êtes à la recherche d'une solution d'accueil ou d'une assistante maternelle pour votre enfant pendant les vacances, sur les temps périscolaires (matin, midi, après l'école) ou pour un accueil permanent ?

→ Le Relais Petite Enfance L'envol peut vous aider et vous accompagner dans les démarches administratives

Vos contacts

Catherine Napoleoni
☎ : 04 76 07 86 92
✉ : accueil@relaisl'envol.org

RDV sur demande

Les modalités de réservation et d'annulation des temps de l'accueil périscolaire (hors activités périscolaires associatives)

Les **réservations** aux différents temps périscolaires s'effectuent **par les familles sur le portail famille** après avoir complété un **dossier d'inscription** auprès du service.

Retrouvez le fonctionnement du service périscolaire, les modalités de **réservation** et d'**annulation** sur le **règlement intérieur** disponible sur le site de la mairie, <https://labuisse.jimdo.com/> rubrique je vous guide/je suis parent.

Accueil périscolaire du matin :

La **réservation** ou l'**annulation** de l'accueil périscolaire du matin sont acceptées au plus tard :

- Le vendredi avant **8h** pour le lundi
- Le lundi avant **8h** pour le mardi
- Le mercredi avant **8h** pour le jeudi
- Le jeudi avant **8h** pour le vendredi



Pause déjeuner et accueil périscolaire du midi :

Les modalités de **réservation** ou d'**annulation** sont les mêmes que l'accueil périscolaire du matin.

Accueil périscolaire du soir :

La **réservation** ou l'**annulation** de l'accueil périscolaire du soir s'effectue **au plus tard le matin même avant 8h**. Les parents sont tenus de respecter les horaires.

À **17h20**, au-delà de **5 minutes de retard**, l'enfant sera **automatiquement inscrit au 2ième créneau** et il sera **facturé avec une pénalité** d'un forfait de 2.10€ (équivalent au tarif maximum de la prestation).

À **18h15**, Tout retard doit être **signalé par téléphone** et rester exceptionnel. Les familles dont les enfants sont présents après l'heure limite de l'accueil périscolaire 2ème période (après 18h15) auront une pénalité d'un forfait de 2.10€ (équivalent au tarif maximum de la prestation).

Étude surveillée (du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 20 juin 2025):

Les élèves de l'école **élémentaire** (du CP au CM2) peuvent bénéficier de l'étude surveillée **sur inscription et dans la limite des places disponibles** les lundis ou jeudis de **16h20 à 17h20**.

L'étude surveillée n'a pas pour but d'être une aide aux devoirs. Les enfants sont autonomes dans leurs devoirs.

Les **demandes de réservation en Étude Surveillée** seront acceptées au plus tard :

- **Le lundi avant 8h pour le lundi suivant**
- **Le jeudi avant 8h pour le jeudi suivant**

Réservez directement sur le Portail Famille ou par mail infoperiscolaire@labuisse.fr. Une fois la réservation demandée, elle apparaît en liste d'attente sur votre portail famille jusqu'à sa validation. Si cette demande n'est pas validée, la réservation bascule automatiquement en accueil périscolaire de 16h20 à 17h20.

En cas d'annulation, adressez-vous directement au service périscolaire **au plus tard le matin même avant 8h** sur la messagerie du portail famille ou par mail à infoperiscolaire@labuisse.fr. (Vous ne pouvez pas annuler par vous-même l'étude surveillée sur le portail famille.)

Les enfants sont inscrits pour l'**heure complète** et ne peuvent donc **pas être récupérés** par leur famille avant la fin de l'étude surveillée.

Les activités périscolaires associatives annuelles



La **MJC** et le **Tennis Club de La Buisse** proposent des **activités périscolaires** pour les enfants de la **maternelle** et de l'**élémentaire**.
Ces activités nécessitent un **engagement à l'année** et une **inscription auprès de l'association concernée**.
Pour connaître toute l'offre des activités, les créneaux horaires et les tarifs, n'hésitez pas à contacter la **MJC** et le **Tennis Club de La Buisse**

Pour les enfants inscrits en **activités annuelles périscolaires**, ils peuvent être récupérés par l'intervenant de l'association dans la cour de l'école puis amenés sur le lieu de l'activité. Autorisation à remplir au préalable.



Activités gérées par la MJC
(à compter du 16 septembre)



Lundi :
Atelier créatif avec Lucie, 16h20-17h50 (6/10 ans)
Capoeira avec Alexis, 18h-19h (6/12 ans)
Mardi :
Atelier couture avec Lucie, 17h-18h30 (6/10 ans)
Harmonica avec Guy, 18h-19h, sem. paires (8/12 ans)
Hip-hop avec Florent, 17h-18h (8/10 ans)
Jeudi :
Dessin, avec Pascale, 17h35-18h35 (7/10 ans)
Hip-hop avec Florent, 16h20-17h20 (6/7 ans)
Hip-hop avec Florent, 17h20-18h20 (9/12 ans)
Athlétisme avec Théau, 16h20-17h20 (6/10 ans)
Vendredi :
Atelier Manga avec Lucie, 16h20-17h50 (7 ans et +)
Les parents récupèrent les enfants directement sur le lieu de l'activité



Cours gérés par le Tennis Club

(A partir de mi-septembre ; date communiquée ultérieurement par le club)

Lundi :
16h30-18h00 pour les élémentaires
Mardi :
16h30-18h00, pour les élémentaires
16h40-17h40 pour les maternelles
Jeudi :
16h30-18h00 pour les élémentaires
Vendredi :
16h30-18h00, pour les élémentaires

Les parents récupèrent les enfants directement sur le lieu de l'activité

Cours qui commencent à 18h
Les enfants sont attendus directement au club

Les parents récupèrent les enfants directement au club après l'entraînement

Vos contacts

Secrétariat de la MJC

☎ : 04 76 06 10 40

✉ : accueil@mjc-labuisse.fr

Site internet

🌐 : <https://www.mjc-labuisse.fr>

Inscriptions en ligne

www.labuisse.portailmjc.fr

pendant les permanences

lundis et mercredis

16h-18h30

Vos contacts

✉ : tennisclublabuisse@gmail.com

Les mercredis et les vacances scolaires

L'**accueil de loisirs** du **mercredi** et des **vacances** est organisé par la **MJC**
Retrouvez toutes les informations (Tarifs, horaires et inscription) sur le site internet de la MJC

Activités proposées aux enfants le mercredi

Ces activités nécessitent un engagement à l'année et une inscription auprès de l'association concernée.



Activités gérées par la MJC

Danse modern jazz avec Cyrielle
Gym enfants avec Eddy

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs du mercredi **peuvent être amenés sur l'activité** danse modern jazz et gym enfants



Cours gérés par le Tennis Club

Cours de tennis

Élémentaire :

9h-12h et 13h30-17h30

Maternelle :

Mini-Tennis de 15h à 16h



Organisation de la journée d'un élève - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Enfants
NON INSCRITS
sur l'**ACCUEIL**
périscolaire du
matin

Accueil Périscolaire du Matin

▶ **Lieu** : portail métallique école maternelle, sonnette « chalet »

Maternelle

🕒 De 7h30 à 8h20
(arrivée max 8h15)

Élémentaire

🕒 De 7h30 à 8h10
(arrivée max 8h05)

Matinée d'école

Ouverture du portail pour déposer votre enfant à l'école :

Maternelle : 8h20 - 8h30
Élémentaire : 8h10 - 8h20

Temps scolaire :

Maternelle : 8h30 – 11h40
Élémentaire : 8h20 - 11h45

Ouverture du portail pour récupérer votre enfant à l'école :

Maternelle : 11h35 – 11h45
Élémentaire : 11h45

Enfants
NON INSCRITS
sur l'**ACCUEIL**
périscolaire
du **midi** ou
au **restaurant**
scolaire

💡
Élémentaire : Les enfants peuvent légalement **sortir seuls** de l'école, sans **autorisation parentale nécessaire**, s'ils ne sont pas inscrits au périscolaire

Pause déjeuner

Possibilité 1

Accueil Périscolaire du midi
(sans le repas)

▶ **Lieu** : portail métallique école maternelle

Maternelle

🕒 **Horaires** : 11h40 - 12h15

Élémentaire

🕒 **Horaires** : 11h45 - 12h30

Possibilité 2

Accueil restaurant scolaire

Les enfants sont pris en charge durant toute la pause méridienne (de la sortie au retour en classe)

Les enfants sont récupérés par les **personnes autorisées**

Après-midi d'école

Ouverture du portail pour déposer votre enfant à l'école :

Maternelle : 13h25 – 13h35
Élémentaire : 13h35 - 13h45

Temps scolaire :

Maternelle : 13h35 – 16h25
Élémentaire : 13h45 – 16h20

Ouverture du portail pour récupérer votre enfant à l'école :

Maternelle : 16h20 – 16h30
Élémentaire : 16h20

Enfants
NON INSCRITS
sur l'**ACCUEIL**
périscolaire
du **soir** ou
à une **activité**
annuelle

💡
Élémentaire : Les enfants peuvent légalement **sortir seuls** de l'école

Accueil Périscolaire du Soir

Au-delà d'un retard de 5 min, la 2ème heure sera facturée

Maternelle

▶ **Lieu** : Souris Verte

🕒 **Créneau 1** : 16h25 - 17h20

🕒 **Créneau 2** : 17h20 - 18h15

Élémentaire

▶ **Lieu** : portail élémentaire

🕒 **Créneau 1** : 16h20 - 17h20

🕒 **Créneau 2** : 17h20 - 18h15

Activités annuelles périscolaires de la MJC et du Tennis

Les intervenants viennent chercher les enfants directement après l'école ou à l'accueil périscolaire à partir de 17h selon les activités.

Les enfants inscrits sont récupérés par les **personnes autorisées** au périscolaire ou sur le lieu de l'activité. Les enfants **d'élémentaire** peuvent légalement **sortir seuls**
SUR AUTORISATION PARENTALE NÉCESSAIRE écrite

Durant la journée, votre enfant est sous la responsabilité de différentes structures (école, service périscolaire, associations). Chacune a son propre règlement qui organise le fonctionnement, les modalités d'inscription et les tarifs

❗ **Pour toute absence ou sortie anticipée, merci de prévenir toutes les structures qui auraient dû accueillir votre enfant par écrit (SMS ou mail).**

